

9COMMUNE DE LA TABLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AOUT 2026
PROVISoire EN ATTENTE DE VALIDATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 11
Membres présents : 10

L'an deux mille vingt-six, le 28 août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de La Table, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ, Maire.

Présents : Jean-François CLARAZ, Marlène BUTTARELLO, Patrice CHAPPELLET, Ariane CHERON, Alexandre COPIN, Isabelle DHERMY, Simon FEJOZ, Michel FORAY, Claudine PERRIN, Geoffrey THOMAS

Absente : Mathilde GENTY

Secrétaire de séance : Claudine PERRIN

Ordre du jour

1. Forêt communale – Etat assiette 2027
2. ONF : Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation pour les recettes issues de la vente de bois.
3. Emplois 2026 : choix de l'entreprise
4. Réserve incendie au Mât : demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert
5. SDES : Adhésion à la compétence transition énergétique
6. Bail à ferme : modification et renouvellement du bail avec le GAEC des Hirondelles
7. Bail à ferme : établissement d'un bail rural avec M. L. CADOUX.
8. Vente terrain Lonsemard : désignation d'un agent immobilier
9. Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
10. Fixation du taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
11. Eglise : Proposition d'actualisation de l'étude préalable à la restauration
12. Autoconsommation collective : désignation d'un représentant à l'association « ACC Cœur de Savoie Energie »

Questions diverses : Urbanisme – Travaux – Affaires Communales

Le procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026 est approuvé à l'unanimité

1. FORET COMMUNALE - ETAT ASSIETTE 2027 - (DELIB 2026.07.01)

Parcelle	Type de coupe 1	Volume présumé réalisable (m³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc Gestion	Année proposée par l'ONFz	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF						Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations
						Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée		Déli-vrance		
						Bloc sur pied	Bloc façon-né	UP	Contrat d' appro	Autre gré à gré			
7_a	E1	120	6	2027	2028								éclaircie
11_a	EMC	83	4.2	2025	2027					X			Dépérissement et chablis
19_u	IRR	1005	13.4	2027	2027	X							
14_u	E1	119	0.9	2025	Supp								Déjà martelés
18_u	IRR	493	8.2	2027	2027	X							
16_u	IRR	991	14.2	2027	2027				X				Dépérissement et chablis
6_a	EMC	109	5.5	2025	2028								Retard exploitation

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase, RTR Régénération par trouées

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'état d'assiette des coupes de bois proposées par l'ONF pour l'année 2027 en forêt communale de La Table. Le Conseil Municipal approuve les coupes proposées ainsi que leurs modes de commercialisation, tout en donnant pouvoir au Maire pour les adapter en fonction de l'évolution du marché et des opportunités de vente. Il autorise également l'ONF à commercialiser les bois issus de coupes sanitaires ou accidentelles qui nécessiteraient une exploitation urgente. Enfin, le Conseil Municipal demande la délivrance d'environ 30 m³ de bois de service pour les besoins de la commune et souhaite le pourvoi rapide du poste de technicien forestier en charge de la forêt de La Table.

2. ONF : CONVENTION DE MANDAT POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EMISSION DE LA FACTURATION POUR LES RECETTES ISSUES DE LA VENTE DE BOIS – (DELIB 2026.07.02)

La convention de mandat permet à l'ONF d'établir et d'émettre, au nom et pour le compte de la commune, les factures relatives aux ventes simples de bois issues de la forêt communale. Le recouvrement des sommes dues reste assuré exclusivement par le comptable public de la commune. Le Conseil Municipal approuve la convention et autorise M. le Maire à la signer.

3. EMPLOIS 2026 – CHOIX DE L'ENTREPRISE - (DELIB 2026.07.03)

Une consultation a été conduite pour la réalisation de travaux de réfection de la voirie communale. Deux entreprises ont été sollicitées : SER TPR pour un montant de 34 146 € HT, soit 40 976,10 € TTC, et NGE pour un montant de 47 901,05 € HT, soit 57 481,26 € TTC.

Le Conseil Municipal, approuve le choix de l'entreprise SER TPR pour la réfection de la voirie communale – 34146 H.T soit 40976.10 T.T.C

À la suite de plusieurs échanges, il est proposé, pour l'année prochaine, d'élaborer en amont de la consultation un cahier des charges précis, qui sera établi dès la sortie de l'hiver et transmis aux entreprises consultées afin de leur permettre de formuler leurs propositions sur une base commune.

4. RESERVE INCENDIE DU MAT : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS VERT – (DELIB 2026 07 04)

Il est rappelé au Conseil les insuffisances actuelles de la défense extérieure contre l'incendie au hameau du Mât. À la suite d'une visite de terrain avec le SDIS de la Savoie, il est proposé d'implanter une citerne souple de 120 m³, pour un coût prévisionnel total de 27 425,32 € HT. (Citerne + travaux) Le Conseil Municipal approuve le projet et son coût prévisionnel, sollicite auprès de l'État une subvention au titre du Fonds vert et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires à sa réalisation.

5. SDES : ADHESION A LA COMPETENCE TRANSITION ENERGETIQUE – (DELIB 2026 07 05)

Dans le cadre de la modification statutaire du Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie, les communes membres peuvent désormais bénéficier de son expertise au titre de compétences à la carte. Il est proposé de transférer au Syndicat la compétence « transition énergétique ». Le Conseil Municipal approuve ce transfert, qui prendra effet le premier jour du mois suivant la délibération concordante, et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

6. BAIL A FERME : MODIFICATION ET RENOUVELLEMENT DU BAIL AVEC LE GAEC DES HIRONDELLES – (DELIB 2027 07 06)

Dans le cadre du renouvellement du bail à ferme consenti au GAEC des Hirondelles, la désignation des biens loués est actualisée afin de tenir compte des modifications de superficies et de l'ajout de nouvelles parcelles. La superficie totale louée est ainsi fixée à 6 ha 91 a 28 ca. Le fermage est fixé à 40 € par hectare et par an, conformément aux conditions prévues au bail. Le Conseil Municipal approuve le renouvellement du bail pour une durée de 9 ans à compter du 1er octobre 2026 et autorise le Maire à signer le contrat ainsi que les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

7. BAIL A FERME : ETABLISSEMENT D'UN BAIL RURAL AVEC M. L. CADOUX – (DELIB 2026 07 07)

L'exploitation à des fins de pâturage de plusieurs parcelles communales par M. Ludovic CADOUX nécessite d'être régularisée par la conclusion d'un bail à ferme. Après exclusion des superficies correspondant à une mare et à une partie de la parcelle E 028, la superficie retenue pour le bail est fixée à 4 234 m², soit 42 a 34 ca. Le fermage est fixé à 40 € par hectare et par an, conformément aux conditions prévues au bail. Le Conseil Municipal approuve la régularisation de cette occupation, les conditions du bail à ferme pour une durée de 9 ans à compter du 1er octobre 2026 et autorise le Maire à signer le contrat.

8. VENTE TERRAIN LONSEMARD : DESIGNATION D'UN AGENT IMMOBILIER –

REPORTEE : le conseil municipal demande l'avis d'une seconde agence immobilière

9. **INSTITUTION DU TAUX DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION – RETIREE** : La délibération est retirée, la taxe sur la vacance des locaux d'habitation étant applicable de plein droit sur le territoire communal.
10. **FIXATION DU TAUX DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION – (DELIB 2026 07 08)**
Le Conseil Municipal fixe le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à 17 % la première année d'imposition et à 34 % à compter de la deuxième année.
11. **EGLISE : PROPOSITION D'ACTUALISATION DE L'ETUDE PREALABLE A LA RESTAURATION – (DELIB 2026 07 11)**
Compte tenu de l'ancienneté de l'étude préalable à la restauration de l'église réalisée en 2005, le Conseil Municipal approuve sa mise à jour, limitée à l'examen des façades. Il retient la proposition de l'agence D'AR JHIL pour un montant de 3 200 € HT et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette mission.
12. **AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION « ACC CŒUR DE SAVOIE ENERGIE » - (DELIB 2026 07 12)**
Dans le cadre du renouvellement des représentants de la commune, le Conseil Municipal désigne M. Patrice CHAPPELLET pour représenter La Table au sein de l'association « ACC Cœur de Savoie Énergie », qui porte les projets d'autoconsommation collective sur le territoire.

URBANISME

Déclarations préalables

N° 07328926 0	Demandeur	Lieu	Objet	Décision
5020	Romain DENTAL	LES CURTETS	Pose d'un container maritime durant travaux	En instruction
5019	Simon GUILLET	LA PROVENCHERE	Extension habitation	Rejetée

Permis de construire

N°	Demandeur	Lieu	Objet	Décision
24G1003M01	P. CHAPPELLET	LE MOLLARD	Construction d'un tunnel de dimensions inférieures en lieu et place d'un hangar	Accordé

CU B - Opérationnel

N°	Demandeur	Lieu	Objet	Décision
2041	COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE	CHAMPS REVERAI	Construction d'un hangar pour le stockage et le séchage de plaquettes forestières	En instruction

TRAVAUX

Travaux réalisés

EAUX PLUVIALES AU CURTETS

Les travaux sont achevés

PLACETTE EMPLACEMENT MAISON VUILLERMET

La mise en place de stabilisé a été réalisé par l'Entreprise Forestier.

Reste à poser les murets en gabions et jardinière pour empêcher le stationnement des véhicules.

SACRISTIE : Les travaux ont été achevés courant juillet.

Travaux à venir

RESERVE INCENDIE LE MAT

l'entreprise CITERNEO a été consultée pour la fourniture d'une citerne souple d'une capacité de 120 m³, pour un montant de 4 858,32 € HT (5829.99 T.T.C) ainsi que l'entreprise FORESTIER ET FILS pour la réalisation des travaux nécessaires à l'implantation de la citerne, pour un montant estimatif de 22 567,00 € HT (27080.40 T.T.C), soit un coût prévisionnel total de l'opération de 27 425,32 € HT soit 32910.39 T.T.C; Cette opération est susceptible de bénéficier d'une participation financière de l'État au titre du Fonds vert. Une demande va être déposée à l'issue du conseil.

ALLEE DU GENEPI : Des demandes de devis sont en cours pour le reprofilage de cette allée, suite à la modification de son emprise en 2025.

CHAUFFERIE BOIS : Une visite a eu lieu dans la commune de Bonvillard, qui a mis en œuvre une chaufferie bois pour ses bâtiments communaux. Un groupe de travail est chargé de préparer la consultation des bureaux d'études en vue de la réalisation du projet de chaufferie bois.

AFFAIRES COMMUNALES

MONUMENT AUX MORTS

Une nouvelle plaque commémorative complétée sera installée. Le coût de cette opération, estimé à 934€ T.T.C pourrait bénéficier d'une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, sous réserve que le projet soit porté par une association mémorielle. La commune ne prendrait alors en charge que le solde. Une commande de drapeaux est envisagée, dans les mêmes conditions. Les démarches sont en cours.

ALPAGE DU CHAMPET

3 attaques de loups sont à déplorer cette saison. L'alpagiste devrait quitter l'alpage le 26 septembre. Un état des lieux sera réalisé par la suite.

COUPES DE BOIS

Coupe de la parcelle 5, début des travaux début septembre.

COURRIER ARBRES DANGEREUX

Un inventaire a été réalisé et 172 arbres dangereux ont été répertoriés. Les propriétaires concernés ont reçu un courrier leur demandant de faire le nécessaire avant le 15 novembre 2026.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

En cours d'élaboration

CDG : MISSION ARCHIVAGE

Il est proposé de confier au Centre de Gestion, en 2027, une mission d'archivage d'une durée de 5 jours afin de procéder au classement et à l'archivage des dossiers constitués depuis la dernière intervention réalisée en 2022.

GITES LE VILLARD

Nouvelle visite de l'OPAC le 14 septembre 2026 pour une proposition.

VILLAGE D'AVENIR :

La commune de La Table a été retenue dans le cadre du programme « Villages d'avenir » porté par l'ANCT. Cet accompagnement permettra notamment d'identifier les partenaires et les dispositifs de soutien mobilisables pour la refonte du document d'urbanisme de la commune.

REFERENTS HAMEAUX

Un groupe de travail est désigné pour avancer sur ce projet.

REFERENT ESPÈCES INVASIVES

Simon FEJOZ a été désigné « Référent espèces invasives »

Prochaine réunion du Conseil Municipal : vendredi 9 octobre 2026 à 18h30.

La séance est levée à 21 heures

La Secrétaire de séance
Claudine PERRIN



Le Maire
Jean-François CLARAZ

